

VILLE D'AUXERRE

Direction quartiers, jeunesse, citoyenneté
Affaire suivie par Denis Quéva 03 86 72 43 51

COMPTE RENDU DE L' ASSEMBLEE DE QUARTIER SAINT JULIEN – SAINT AMATRE du 16 JANVIER 2006

L'assemblée de quartier Saint Julien – Saint Amâtre s'est réunie le 16 janvier 2006 à 19 h 00 à la salle Vaulabelle.

PRESENTS :

Guy FEREZ	Maire d' Auxerre
Patrick RIGOLET	Maire-adjoint en charge des quartiers et de la démocratie de proximité
Pierre PERREAU	Elu en charge du quartier
Monique DESNOYERS	Elue en charge du quartier
Max VIAL	Président du conseil de quartier
Jean-Guy BEGUE	Représentant à la commission des quartiers
Alain RAYMONT	Suppléant à la commission des quartiers
Jean-Pierre ARLIX	Membres du conseil de quartier
Maurice BARDONNEAU	
Sylvette DA COSTA	

et environ 120 habitants du quartier.

Ordre du jour :

- 1/ Communication du Maire.
- 2/ Communication de Patrick Rigolet.
- 3/ Communication du Président du conseil de quartier.
- 4/ Echanges avec les habitants
- 5/ Election du conseil de quartier.

Patrick Rigolet salue les participants, présente les membres du conseil de quartier et annonce l'ordre du jour.

1/ Communication du Maire

Sujet abordé : Déviation Sud

Ce dossier, qui concerne le quartier et celui des Piedalloues au premier chef avance : les études sont faites par l'Etat, et ce dernier devrait entamer en 2006 la phase de consultation avec la population.

La méthode retenue consiste à proposer et à étudier trois hypothèses de tracés, puis d'en retenir un seul en 2006-2007 pour entamer l'enquête publique indispensable en 2007-2008.

Sujet abordé : Enveloppe voirie

A la faveur d'un doublement de l'enveloppe municipale « Voirie » au budget 2006, l'avenue Pierre Larousse sera reprise complètement, dans la prolongation de ce qui a déjà été fait avenues Yver et Pierre de Courtenay.

Sujet abordé : Rue de Bourneil

La Ville est particulièrement attentive au devenir de la rue de Bourneil et du Pont de Vallan. L'immeuble construit par l'OPAC en haut de la rue est en cours de finition, et la Ville a dissuadé un distributeur

alimentaire de s'installer sur les emprises laissées par l'entreprise Trottier Escribe. La Ville a souhaité intéresser l'OPAC à ces parcelles aussi.

La communication de Monsieur le Maire est prolongée par une présentation du nouveau service « Allo-Mairie » effectuée par Monsieur Eric Maison, Directeur général adjoint chargé des services techniques.

2/ Communication de Patrick Rigolet.

Patrick Rigolet, Adjoint au Maire, présente un rappel du dispositif de démocratie de proximité, assorti d'éléments de bilan du dispositif.

3/ Communication du Président du conseil de quartier.

Après avoir vivement remercié les nombreux habitants présents, Max Vial, Président du conseil de quartier, présente son rapport à l'assemblée de quartier.

Il détaille les interventions du conseil de quartier et notamment sur les points suivants :

- Traitement et aménagement de voies de circulation : rue de Preuilley, rue des Sénons, Chemin de Bouffaut, rue Louis Richard, rue du Stand
- Aménagement de l'arboretum réalisé ou en cours : installation d'un éclairage dans une allée, pose de sanitaires, mise en place d'étiquettes d'identification des arbres, réfection des clôtures riveraines
- Nuisances sonores : bruit des cyclomoteurs et des engins de jardinage
- Propreté : nettoyage des rues, point d'apport volontaire engorgé
- Fonderie d'Auxerre : visite de l'entreprise et suivi de la production des résultats des analyses effectuées en 2005
- Illuminations de Noël : Place Achille Ribain
- Animations : fête de la musique et repas de quartier
- Participation de tous les membres du conseil de quartier à de nombreuses réunions : agenda 21, déviation sud, commission des quartiers...

Il souligne l'esprit positif et la bonne cohésion du conseil de quartier, au sein duquel les rôles sont répartis. La confiance étant la règle, les décisions prises en commun peuvent être mises en œuvre sans problème.

Pour 2006, Max Vial propose notamment les objets de travail suivant :

- Suivi du secteur Bourneil/Vallan/Larousse où une action d'ampleur est annoncée et nécessaire
- Poursuite du travail contre les nuisances sonores
- Suivi particulier de diverses voies : r Gérot, Allée de l'Eperon, ...

Enfin, après avoir remercié les services municipaux, il indique qu'après une année de Présidence, il est disposé à poursuivre cette fonction, compte tenu du plaisir pris à travailler en bonne harmonie et avec efficacité, en ayant particulièrement à l'esprit deux priorités :

- le secteur Bourneil/Vallan
- la clarification du statut juridique du conseiller de quartier

(fiche remise aux participant annexée)

Sujet abordé : Commentaires de M. le Maire

Monsieur le Maire souhaite formuler quelques commentaires :

- concernant les nuisances sonores, un travail est en cours au sein du CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance), instance qui associe le Procureur de la République, la Police nationale et les représentants locaux. Les effets de ce travail devraient être progressivement mesurables.
- Concernant les points d'apports volontaires de déchets, la Ville entame avec la Communauté de l'Auxerrois une révision complète en 2006
- La Ville assure un suivi tout particulier de la Fonderie installée dans le quartier
- Le quartier compte sur son territoire la Maison de l'eau et de l'environnement, que la Ville souhaite voir évoluer en Maison de l'environnement et du développement durable, avec l'ambition d'en faire un véritable centre de ressources sur la question des énergies renouvelables.

4/ Echanges avec les habitants

Les points suivants font l'objet d'échanges avec les habitants présents :

Sujet	Question ou commentaire	Éléments de réponse
Espace vert place St Amâtre	Ce espace a été fermé. Il serait nécessaire de le réouvrir avant les beaux jours	(Le Maire) <ul style="list-style-type: none"> La demande est prise en compte
Dessertes ferroviaires	Le nouveau matériel de transport affecté aux lignes ferroviaires au départ d'Auxerre n'est pas fiable. Les pannes sont fréquentes. En tant que vice-Président du conseil régional, que pensez-vous faire ?	(Le Maire) <ul style="list-style-type: none"> Ce matériel est en effet fragile et l'état des infrastructures, qui ne dépendent pas de la région, est préoccupant. La convention Région/SNCF doit être réexaminée sous cet aspect. Les relations ferroviaires posant problème, un recensement des difficultés est nécessaire, je vais m'y attacher très prochainement de concert avec les usagers et le monde économique, l'objectif étant qu'Auxerre fasse partie des Villes à 1 h 30 de Paris.
Secteur Bouffaut/La Roche	Si on peut être satisfait du travail effectué en une année, on peut relever quand même <ul style="list-style-type: none"> La « galère » des travaux de l'av Pierre de Courtenay, les passages piétons restant à tracer La vigilance à avoir quant au respect du nouveau sens unique de circulation chemin de la Roche La nécessité de revoir la question du nettoyage du ru de Vallan et de la réfection de la rambarde là où elle a été endommagée L'aménagement du Chemin de Bouffaut est satisfaisant.	(Le Maire) <ul style="list-style-type: none"> Les traçages sont, comme toujours, prévus aux beaux jours Concernant le ru de Vallan, les parcelles appartiennent à des particuliers, la Ville ne peut qu'inciter Concernant la rambarde : demande prise en compte (Max Vial) <ul style="list-style-type: none"> Le conseil de quartier sera vigilant sur la réimplantation des passages piétons av P de Courtenay
Rue du Clos	Ce secteur, au quotidien, semble se dégrader progressivement <ul style="list-style-type: none"> Difficultés de stationnement, accrues par l'ouverture d'un club de gymnastique Engorgement de la circulation 	(Le Maire) <ul style="list-style-type: none"> L'implantation d'une activité nouvelle ne comprend pas d'obligation concernant le stationnement de la clientèle. Un contact avec les responsables peut être pris, les clients peuvent se garer un peu plus loin sans problèmes Le travail prochain sur le plan de circulation pourra apporter des éléments d'amélioration (Max Vial) <ul style="list-style-type: none"> Ce secteur bouge beaucoup. De nouveaux travaux sont à prévoir pour l'agrandissement des locaux des organismes sociaux (80 personnes supplémentaires). Une réflexion d'ensemble est nécessaire en effet.
Boulevard Vulabelle	Dans les contre-allées du boulevard Vulabelle, les panneaux « stop » ne sont pas respectés du tout. Il est indispensable de renforcer la sécurité des piétons, et notamment des enfants.	(Le Maire) <ul style="list-style-type: none"> Intervention prise en compte
Arrêt de bus r Louis Richard	L'arrêt de bus à hauteur du bar « le Bariolé » pose problème (arrêt au milieu de la rue)	(Max Vial) <ul style="list-style-type: none"> Il s'agissait d'un arrêt provisoire lié aux travaux à proximité, c'est terminé.

Construction OPAC r Bourneil	L'immeuble en voie d'achèvement n'est pas heureux : trop dense, trop près de la voie de circulation. Ne peut on pas interdire ce type d'opération ?	(Le Maire) • Si un permis de construire est légal, le Maire ne peut pas le refuser. Par ailleurs, l'obligation de créer des places de stationnement ne vaut que pour les constructions neuves, et non pour les réhabilitations, ce qui pose des problèmes en de nombreux endroits.
Rue Bourneil	Les trottoirs de cette rue sont envahis par les automobiles en stationnement : aucune circulation n'y est possible pour les fauteuils roulants. Par ailleurs, quid des poids lourds impressionnants qui empruntent encore cette rue qui n'est pas manifestement pas conçue pour eux ?	(Le Maire) Malheureusement, la charge de trafic, poids lourds comme autres véhicules, est impressionnante dans toute la Ville. Concernant les trottoirs, des solutions sont demandées par la Ville à chaque fois pour libérer les trottoirs : cela passe souvent par la pose d'obstacles matériels (bornes, barrières) car on ne peut compter sur la discipline spontanée des conducteurs. Par ailleurs, il est nécessaire de prendre en compte en même temps l'existence de commerces de proximité et donc de préserver des possibilités de stationnement.

5/ Election du conseil de quartier

Sujet abordé :

Trois conseillers sont sortants : Max VIAL, Jean-Guy BEGUE et Sylvette DA COSTA

Max VIAL confirme sa candidature.

Jean-Guy BEGUE prend la parole pour informer l'assemblée de sa nouvelle candidature. Il indique quelle importance extrême il attache au respect du travail du conseil de quartier concernant les bruits urbains, l'envahissement des trottoirs et la mise en danger permanente des piétons et cyclistes par les automobilistes. Il s'étonne encore qu'un projet du conseil de quartier pour la rue des Sénons ait pu être modifié unilatéralement par les services de la Ville.

Sylvette DA COSTA informe également de sa nouvelle candidature en marquant son attachement au rôle de conseillère de quartier et aux relations chaleureuses qu'elle entretient à ce titre avec la population du quartier.

Aucune autre candidature n'étant déclarée, Patrick Rigolet interroge l'assemblée pour demander si quelqu'un demande un vote à bulletin secret.

Aucune demande n'étant formulée, les trois candidats sont déclarés élus pour deux ans.

L'assemblée est levée à 20 heures 45.

Le Maire

Guy FERREZ